

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ESPACE DE COWORKING

La présente convention d'utilisation est conclue

DU

Date du début de l'utilisation

AU

Date de fin de l'utilisation

Nota Bene : Les créneaux de location sont ouverts de 9 heures à 12 heures ainsi que de 14 heures à 18 heures.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter aux Conditions Générales d'Utilisation.

Entre les soussignés,

COTELUB Parc d'activités Le Revol
128, chemin des vieilles vignes
84240 La Tour d'Aigues

Représenté par

ET

L'entreprise / le salarié, **usager de l'espace de coworking**

Dénomination de l'entreprise

Nom / Prénom du dirigeant/.....

OU

Nom / Prénom du salarié/.....

L'utilisateur est engagé par sa responsabilité juridique, matérielle, et morale au sein de l'espace de coworking.

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ESPACE DE COWORKING

ELEMENTS A FOURNIR

Lors de sa première venue au sein de l'espace de coworking, l'utilisateur doit fournir :

- ❖ Les Conditions Générales d'Utilisation de la salle de coworking dûment signées.
- ❖ Le formulaire d'inscription à l'espace de coworking, complété des documents requis.
- ❖ Un chèque de € valable pour une utilisation de l'espace du/...../..... au/...../..... .

Document fait à La Tour d'Aigues, en 2 exemplaires.

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé ».

L'utilisateur

Le Président de COTELUB